

Contrat de Location entre le bailleur:  
**Association Théâtre de l'Oxymore**  
P/a Pierre Alain Vannaz  
Ch. Du Mont 5  
1098 Epresses  
[www.oxymore.ch](http://www.oxymore.ch)

**Contrat à renvoyer à:**

Nathalie Pfeiffer  
Gérante:  
Rue Davel 1  
1096 Cully  
Bourg en Lavaux  
Suisse  
[nathalie@oxymore.ch](mailto:nathalie@oxymore.ch)

**ET** Ci-après : **Le locataire:**

Association:.....

Représenté par Nom et prénom:

.....  
.....

Adresse postale:

☎ Fixe:.....

☎ Portable:.....

Adresse mail:.....

☎ [021 534 87 96](tel:0215348796)

**Dates de représentations:**

**Titre du spectacle: Auteur/ et comédiens.**

**Metteur en scène;**

**Technicien Tél:**

**Tarifs des billets:**

**A quelle heure vous jouez ?**

**1. Objet de la location**

La location porte sur le Caveau de l'Oxymore, ch. de Versailles 14, à Cully. **La capacité de la salle est de 50 places fixée par les services du feu, et ne pourra en aucun cas être dépassée.**

Le caveau comporte deux salles distinctes, le bar et la salle de spectacle, louées conjointement. Les locaux sont loués propres et fonctionnels.

Pendant les répétitions, le locataire a la jouissance du plateau, du mobilier disponible, du matériel technique installé; table de régie, câblage, projecteurs (dont la fiche technique se trouve sur notre site) de la loge comédiens et du bar avec les boissons à prix réduits. Dès la première représentation, les acteurs auront soin de ne **plus apporter de pique-nique, ni de boissons personnelles** et de les acheter au bar. Pendant les représentations, le bar fermera à 23h45. La barmaid fera autorité en la matière.

## 2. Utilisation des locaux

- Les locaux loués sont destinés à l'organisation **d'une manifestation publique** (spectacles, concerts, etc.) Le locataire demeure l'organisateur de la manifestation. En tant que tel:

Il prendra soin de respecter les principes de bon voisinage, notamment concernant les nuisances sonores lors des départs nocturnes et des chargements des véhicules.

- Il pratiquera les horaires ainsi que les tarifs qu'il souhaite.
- Il a l'obligation de se mettre en conformité avec la législation et les règlements en vigueur concernant les **droits d'auteurs** des œuvres diffusées, droits qui seront à sa charge.
- **Il aura soin de prévoir un fond de caisse ainsi qu'une personne** pour tenir sa caisse les soirs de spectacle.

### Avant le spectacle :

- L'organisateur viendra voir la salle avec son technicien avant la signature du contrat.
- Dans tous les cas: La présence d'un technicien du spectacle, responsable de la sécurité liée aux divers appareils professionnels et à la sécurité du public est **OBLIGATOIRE**. En cas de besoin, l'Oxymore a une liste de techniciens, mais ils sont très occupés, donc un conseil: cherchez et prévoyez cette personne très longtemps à l'avance.
- Il fera part de ses besoins spécifiques techniques au moins trois semaines avant le spectacle. L'installation d'équipements d'éclairages ou de sonorisation supplémentaires sont à la charge du locataire. ( Mais si on a, on donne !!)
- Il organisera également la tenue de sa conduite de régie lumière et son. Après le spectacle, le technicien aura soin de remettre la table régie lumière et les installations selon le plan de feu de base.

- **Promotion:**

### La promotion de vos spectacles est conjointe, cela signifie que :

- Juste après la signature du contrat, et le plus tôt possible, le locataire fournira à l'Oxymore par mail un texte de présentation du spectacle ( pitch) de quelques lignes, un visuel en JPEG pour les sites gratuits
- 1 ou deux mois avant la représentation: Une 20 taine d'affiches et/ ou env 20 flyers. Les flyers seront posés à l'Oxymore et les affiches dans la région de Bourg en Lavaux.
- Sur son matériel de promotion: l'organisateur mentionnera:
  - A. Les réservations sur le site de l'Oxymore: [www.oxymore.ch](http://www.oxymore.ch)
  - B. Un numéro de téléphone **personnel** pour les renseignements.
  - C. Le sigle " page Facebook" ou lien: <https://www.facebook.com/oxymore.ch>
  - D. Le parking gratuit des spectateurs à la gare de Cully.
  - E. Le logo Oxymore que je peux vous donner en pdf.
- L'Oxymore enverra une info lettre à tout son fichier ( 1200 personnes environ)
- Le spectacle sera annoncé sur les sites: [oxymore.ch](http://oxymore.ch), [tempslibre.ch](http://tempslibre.ch), Agenda-riviera (papier) et l'Agenda (papier) ainsi que un petit article ( sans garantie) dans le Courrier d'Oron.
- Les réservations internet sont gérées par l'Oxymore, le tél par vos soins.

Inscrire ici le numéro de tél qui apparaîtra pour vos réservations :.....

Et le site de votre Cie: .....

### 3. Exploitation du bar:

- Le bar sera exploité par le théâtre: Le théâtre effectue les démarches obligatoires liées à son exploitation. Il fixe les prix des consommations et prévoit le personnel nécessaire à l'exploitation du bar. Dans le cas où le locataire souhaite organiser un repas ou un cocktail, il devra en informer et en discuter avec la gérante.
- **Dates de la location: Pour estimer votre base de facture et les dates d'occupation des lieux remplissez les tableaux suivants**

	<b>Du</b> ( jour et mois )	<b>Au</b> ( jour et mois )
Période complète de location:		
Répétitions et montage :		
Démontage		

	<b>Nombre</b>	<b>Prix</b>
Jours de montages, démontages, ou répétitions à 60.-		
Représentations à 120.-		
Supplémentaires à 120.-		
Electricité à 50.- P / soir de représentations		
Matériel sono à 30.- P / soir de représentations		
Frais de promotions 50.- par contrat		<b>50 .-</b>
Total de votre location		

### 2. Restitution des locaux

Les locaux seront restitués propres et en bon état. Les projecteurs devront être implantés selon le plan de base fourni dans la salle. Toute défectuosité devra être signalée dans les meilleurs délais, au plus tard le jour de la restitution des locaux. Tout dommage devra être remboursé ou réparé à charge du locataire.

### 3. Conditions financières

Une facture vous sera envoyée en PDF. Le paiement peut être effectué à votre convenance sur le CCP Oxymore ou en espèces mais il doit être payé au plus tard au **dernier jour** des représentations.

**Association théâtre Oxymore**  
**1096 Cully**  
**IBAN : CH 39 0900 0000 1771 4035 9**

Pour terminer : il est demandé au signataire du présent contrat, d'informer **l'ensemble de la troupe** des règles de savoir-vivre inhérentes à l'Oxymore.

- Et notamment: dès le jour de la première, les acteurs ne passeront plus derrière le bar qui ouvre 1h avant la représentation. La barmaid fera le service. Ils respecteront l'espace public en n'y amenant pas de nourriture personnelle, ni de boissons, et ne déposeront pas de nourriture dans le frigo de l'Oxymore.
- **Les voitures ne peuvent pas stationner dans la cour de la maison.** Il est autorisé 2 véhicules en contrebas de l'Oxymore devant la grille (qui reste fermée). Sinon il y a de la place dans le village.
- Prière également de respecter le voisinage lors de vos chargements et déchargements de matériel, il y a des voisins au dessus de vous! Donc attention aux bruits de voix, klaxons, musique, ou rires intempestifs!
- **Il est possible que l'Oxymore fasse venir un photographe. Il pourra prendre quelques photos notamment au début du spectacle. Ces photos pourront apparaître sur notre site ou sur notre dépliant bis-annuel tout ménage de la région. En cas de restriction de votre part, prière de me le faire savoir AVANT le spectacle. MERCI**
- **Merci d'apposer votre paraphe sur chaque page après l'avoir lue SVP.**

DATE et lieu du Contrat :

Gérante de l'oxymore  
Nathalie Pfeiffer

Le locataire: